CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E52339** **VALABLE JUSQU'AU** **28/09/2027**

ÉDITÉ LE 01/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/07/1997

Forme juridique : EURL
DEPUIS LE 10/07/1997

Capital : 7 622

Raison sociale : ENTREPRISE GENERALE DU LITTORAL

Sigle : EGL

7 RUE ANTOINE SCOFFIER
06340 LA TRINITE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BICE 412932196

Siret : 412 932 196 00048

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 14 36454

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 000000140728674

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 000000140728674

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 09 82 40 35 68 **Fax :** 09 50 86 51 07

Portable : 06 09 67 27 98

Responsabilité légale :
EGL GÉRARD GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Site Internet :

E-mail : egl.bonito@gmail.com

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 642 986 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	5	28/04/2026
6112	Peinture et ravalement (Technicité confirmée)		24/06/2025
6121	Ravalement en peinture		24/06/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/07/2026 10:02

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.